bulletin d'inscription.

à destination des responsables de groupes amateur



rencontres chorégraphiques amateurs - année 2020-2021

Pour les danseurs et responsables de groupes de danse amateur : Structure représentée Nom de la structure : Nom de la commune : ☐ Ecole de danse ☐ Compagnie de danse amateur ☐ Autre précisez Le porteur de projet ☐ M. ☐ Mme Adresse personnelle Précisez le statut du porteur de projet : ☐ Président d'association ☐ Professeur ☐ Autre, précisez Pour les enseignants, discipline principale enseignée Parcours de formation et diplômes Public pressenti Précisez la discipline des élèves : ☐ Hip-hop ☐ Contemporaine ☐ Danse jazz ☐ Danse classique ☐ Danse traditionnelle ☐ Autre, précisez : Niveau: ☐ Eveil ☐ Initiation ☐ Intermédiaire ☐ Confirmé Ages des élèves :..... Effectif du groupe :..... Je souhaite inscrire mon groupe aux actions suivantes 🗖 Rencontres chorégraphiques amateur, au Théâtre de l'Espace de Retz (Machecoul-Saint-Même) O Samedi 22 mai 2021 O Dimanche 23 mai 2021 La validation définitive du jour retenu, se fera par l'organisateur pour garantir la cohérence des deux journées. Je serai présent(e) à la réunion de préparation du 8/02/21 à 10h30 au Théâtre de l'Espace de Retz 🧿 Oui Je souhaite une facture O Oui O Non Adresse de facturation Extrait de règlement : L'inscription à nos formations et stages vaut acceptation du règlement décrit dans les conditions générales de vente. Pour le bon déroulement de nos formations, pour le confort des intervenants et des autres participants, et dans le respect de la convention de formation, toute inscription engage le participant à suivre l'action dans son intégralité. Passé la date limite d'inscription, tout désistement injustifié par une cause réelle et sérieuse ne donnera lieu à aucun remboursement. Droit à l'image: Chaque participant autorise expressément Musique et Danse en Loire-Atlantique, organisateur des présentes formations, ainsi que ses ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, sur tous les supports, y compris promotionnels, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur. Droit d'accès aux données informatiques: Musique et Danse en Loire-Atlantique est attachée au respect des règles de protection de la vie privée des inscrits aux formations, ateliers et stages, des utilisateurs de son site internet. L'ensemble des traitements de données personnelles mis en œuvre dans le cadre des services accessibles respecte la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et notamment les dispositions de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement général sur la Protection des données (Règlement UE 2016/679) désigné par « RGPD ». Je joins un chèque de règlement de 50 € à l'ordre de Musique et Danse en Loire-Atlantique A.....le/....... Signature obligatoire

Conditions générales de ventes.

Formations, ateliers et stages

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre de leur arrivée et dans la limite des places disponibles. Les inscriptions aux formations sont effectives dès la réception du bulletin d'inscription dûment complété et de leur règlement dans le respect des conditions liées au mode de financement choisi. La date limite d'inscription doit impérativement être respectée dans un souci de bonne gestion administrative et afin que nous puissions être en mesure de confirmer la mise en place de la formation auprès du formateur/intervenant et des participants inscrits.

Mode de règlement

Les règlements sont à effectuer par chèque ou par virement bancaire. Musique et Danse en Loire-Atlantique accepte aussi les règlements en Chèques Vacances et Pass Culture et Sport (dispositif proposé par la Région des Pays de la Loire).

Annulation et désistement

L'inscription à nos stages, rencontres et formations est définitive et le règlement est encaissé dans sa totalité. Toute inscription à une formation engage le stagiaire à la suivre dans son intégralité. En cas d'absence durant la période de formation, il ne sera procédé à aucun remboursement des frais de formation. Musique et Danse en Loire-Atlantique se réserve la possibilité d'annuler une formation en cas d'inscriptions insuffisantes ou pour toutes autres raisons techniques. Dans ce cas, il sera procédé au remboursement intégral des sommes versées par les stagiaires.

Formations professionnelles

Conditions d'accueil du stagiaire en formation

Pour chaque formation, un courrier mentionnant tous les renseignements nécessaires à son déroulement sera adressé individuellement aux participants, ainsi que le livret d'accueil du participant comprenant le règlement intérieur de Musique et Danse en Loire-Atlantique. À l'issue de chaque session, il sera remis au stagiaire une attestation de formation, une fiche d'évaluation et la facture acquittée de la formation.

Informations

Musique et Danse en Loire-Atlantique est un organisme de formation référencé au DATADOCK.

Pour les formations professionnelles, en fonction de votre situation personnelle et de la formation proposée, votre inscription peut être prise en charge au titre du plan de formation de votre employeur.

Pour les inscriptions avec prise en charge employeur La procédure d'inscription est la suivante :

- Nous informer par téléphone ou par mail de votre souhait de vous inscrire à la formation souhaitée et de votre demande de prise en charge afin que nous puissions réserver votre place. Nous pourrons ainsi vous rappeler ou appeler votre employeur si le bulletin ne nous est pas parvenu à la date limite d'inscription.
- Remettre l'original de votre bulletin d'inscription à votre employeur pour une demande de prise en charge. Nous lui adresserons une convention de prise en charge une fois la formation validée.
- À l'issue de la formation, une attestation de présence vous sera adressée ainsi qu'à votre employeur.
 Conservez-la tout au long de votre parcours professionnel, elle peut vous être utile en cas de réalisation d'une démarche de VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience) par exemple.
- Merci de tenir compte des délais de l'administration (OPCO, collectivité) pour étudier et instruire les demandes de prise en charge et les valider (deux mois minimum).